

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AUTO-ÉCOLE

1. *Objet du règlement*

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement, de sécurité, d'hygiène et de comportement. Il s'applique à tout élève inscrit et à toute personne présente dans l'établissement.

2. *Horaires et organisation*

Les heures de conduite et de code doivent être respectées. Toute absence doit être signalée 48h à l'avance. Tout retard supérieur à 10 minutes peut entraîner l'annulation du cours sans remboursement.

3. *Annulation ou déplacement des cours*

Tout cours annulé ou déplacé moins de 48h à l'avance est dû. En cas d'annulation sans prévenir, la séance est automatiquement facturée. L'auto-école se réserve le droit de déplacer un cours pour des raisons pédagogiques, de sécurité ou d'organisation.

4. *Paiement et conditions financières*

Les prestations doivent être réglées selon les modalités prévues dans le contrat. Aucun élève ne peut se présenter à un examen s'il n'est pas à jour de ses paiements.

5. *Discipline et comportement*

Tout comportement irrespectueux ou agressif envers le personnel ou d'autres élèves est interdit. Toute dégradation ou comportement dangereux entraînera l'exclusion immédiate.

6. *Sécurité*

Le port de la ceinture est obligatoire dans les véhicules. L'élève doit suivre les consignes du formateur en toutes circonstances.

7. *Interdiction alcool / stupéfiants*

Il est strictement interdit de se présenter à une leçon sous l'emprise d'alcool, de stupéfiants ou de tout produit altérant la vigilance. Le formateur peut annuler la séance en cas de doute sur l'état de l'élève. La séance sera considérée comme due.

8. *Téléphones et appareils électroniques*

Il est interdit d'utiliser le téléphone portable en salle de code, sauf lorsqu'il sert de boîtier numérique de réponses pour une série. Tout usage non autorisé entraînera l'exclusion de la salle.

9. *Moto – Equipement obligatoire*

Pour les cours de moto, une tenue adaptée est obligatoire : casque homologué, gants CE, gilet haute visibilité, blouson renforcé, pantalon long et chaussures montantes. L'accès au cours sera refusé en cas de tenue non conforme, sans remboursement.

10. ANTS et responsabilités administratives

L'élève doit fournir les documents nécessaires à son inscription administrative. L'auto-école n'est en aucun cas responsable des délais de validation des dossiers par l'administration ou des retards de traitement de l'ANTS.

11. Délais de présentation à l'examen

Le délai de présentation à l'examen pratique dépend des places attribuées par l'administration. L'auto-école n'a aucun contrôle sur la fréquence ou le volume des places disponibles et ne peut être tenue responsable des délais d'attente.

12. Hygiène et locaux

Les locaux doivent rester propres. Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'établissement et les véhicules. Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues.

13. Usage du matériel pédagogique

Le matériel (ordinateur, tablette, documents) doit être utilisé avec soin. Toute dégradation volontaire sera facturée.

14. Confidentialité et image

Il est interdit de filmer ou d'enregistrer dans les locaux ou les véhicules. Les données personnelles sont protégées conformément au RGPD.

15. Application

Le règlement est affiché et disponible. Toute inscription vaut acceptation.

16. Signatures

Fait à :

Le : ____ / ____ / ____

Signature de l'élève : _____

Signature du représentant légal (si mineur) : _____